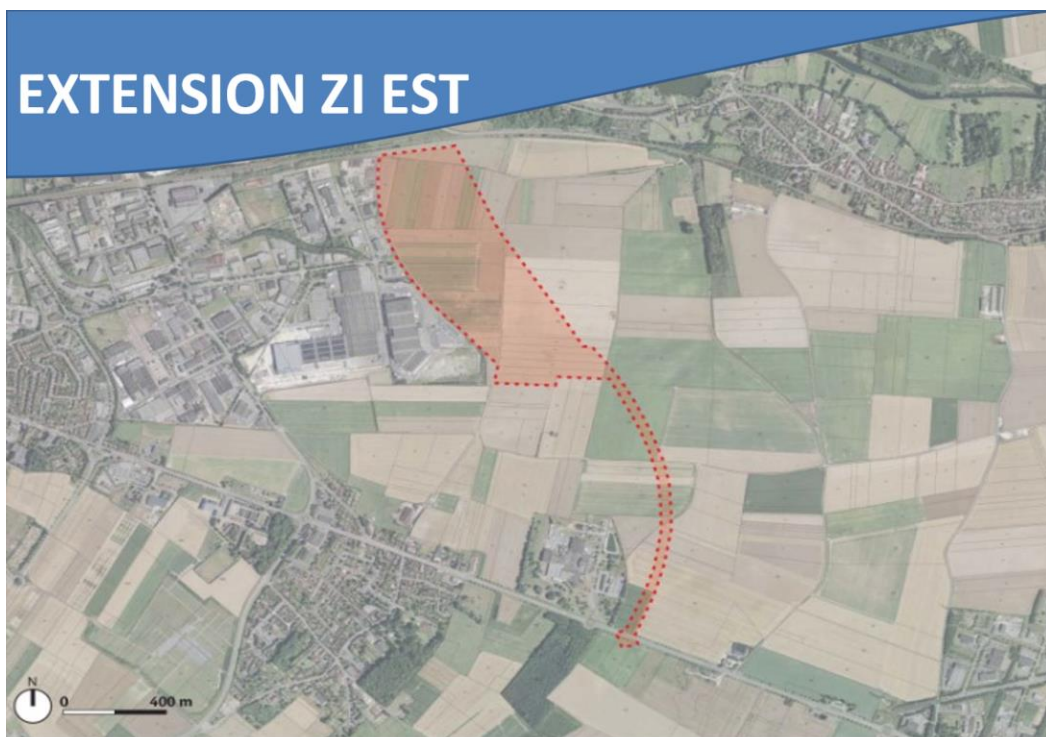


BILAN DE LA CONCERTATION

DU 26 octobre 2020 au 23 décembre 2020

EXTENSION ZI EST



CONCERTATION PUBLIQUE

Organisée par la Communauté Urbaine d'Arras

VENEZ DECOUVRIR LE PROJET D'EXTENSION ET ECHANGER

DOSSIER DE CONCERTATION ET REGISTRES POUR EN SAVOIR PLUS ET DONNER VOTRE D'EXPRESSION :

- À la mairie de Tilloy-lès-Mofflaines
- À la mairie de Feuchy
- A la Mairie de Saint Laurent Blangy
- A la Communauté Urbaine d'Arras

Site internet : www.cu-arras.fr

Mail : concertation.extensionziest@cu-arras.org

Communauté Urbaine d'Arras

Direction de l'Aménagement

146 allée de la reine CS 10345 LA CITADELLE

62026 ARRAS Cedex

SOMMAIRE

Rappel du contexte

Du 26 octobre 2020 au 23 décembre 2020 : la concertation

Le dispositif d'annonce de la concertation

Les moyens d'information mis en œuvre durant cette période de concertation

Les articles de presse parues durant la période de concertation

Synthèse des contributions du public et réponses du maître d'ouvrage

Les suites données à cette période de concertation

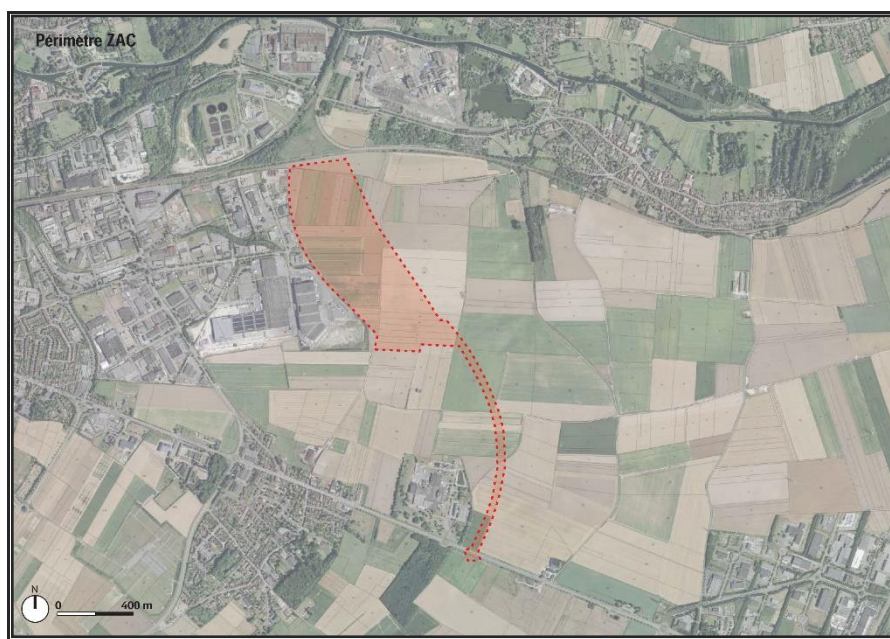
La **zone Industrielle Est**, est un parc d'activités située sur la commune **d'Arras, St-Laurent-Blangy et Tilloy-lès-Mofflaines** qui accueille, depuis 1970 une centaine d'entreprises issues d'activités variées.

Le Projet de territoire de l'arrageois en cours d'élaboration, a pour ambition de **renforcer ce pôle économique d'envergure régionale**.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine d'Arras a engagé une procédure de « Zone d'Aménagement Concerté » (ZAC) pour **l'extension de la zone industrielle Est sur une emprise d'environ 48,5 hectares**.

Le site de la Z.A.C « ZI EST » est encadré :

- Au Nord, la voie ferrée et quelques boisements de la vallée de la Scarpe.
- A l'Est, par la zone commerciale.
- A l'Ouest, par l'actuelle Zone Industrielle.
- Au sud, par les terres agricoles.

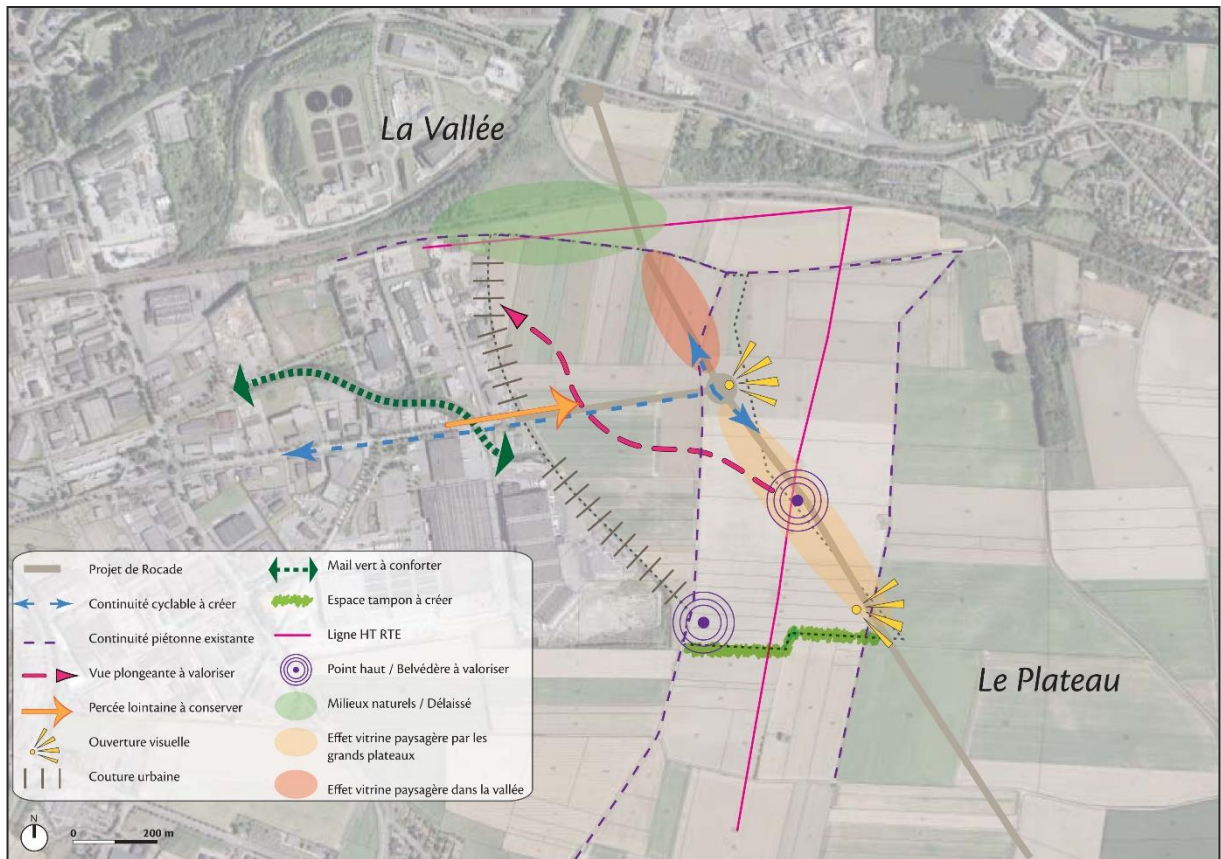


Périmètre de l'opération d'extension de la ZAC

La ZI est à proximité de grands axes routiers départementaux (RD939, RD260 et RD917) et autoroutiers (Autoroute A1 et Autoroute A26).

Ces axes majeurs permettent de desservir efficacement la zone mais aussi d'assurer la proximité avec les bassins économiques de la métropole européenne de Lille et du canal Seine-Nord.

Le projet de ZAC sera **accessible par la rue Camille Guérin** qui draine la zone industrielle existante. Enfin, le projet sera directement **raccordé à la RD939** (axe Montreuil – Arras – Cambrai), au sud du périmètre d'étude.



carte des enjeux

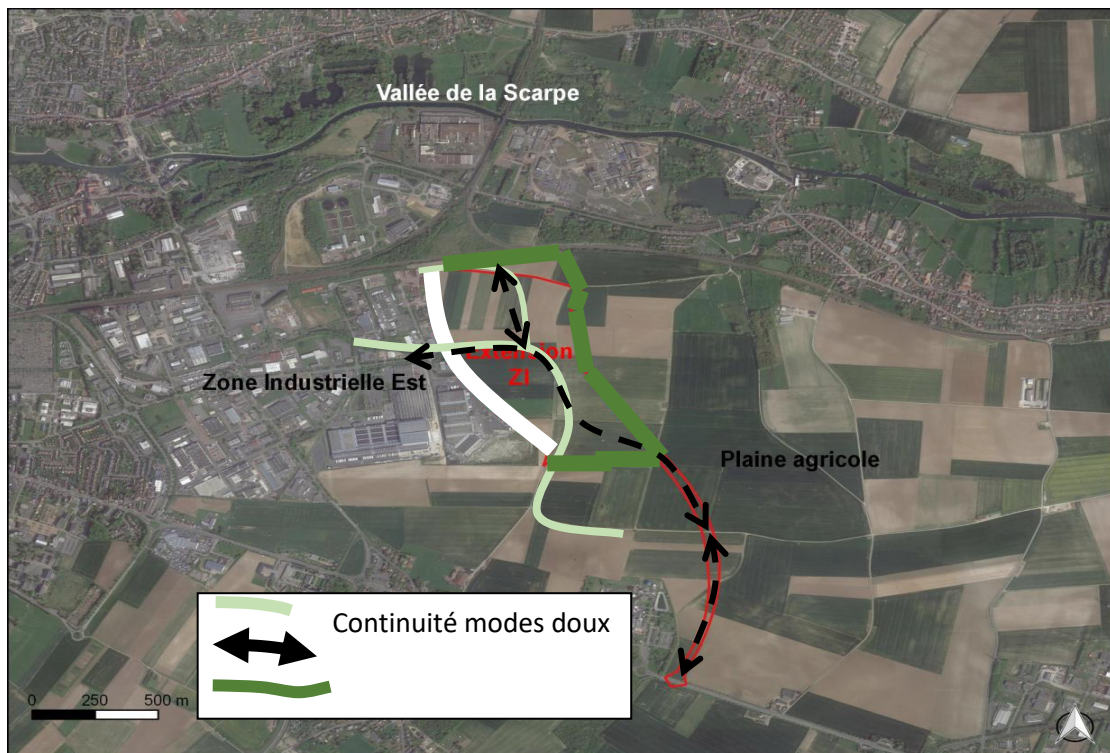


schéma conceptuel du projet



Du 26 octobre 2020 au 23 décembre 2020 : la concertation

En février 2020 la Communauté Urbaine d'Arras a décidé d'engager une étape de concertation.

L'objectif de cette opération d'aménagement est de :

- Conforter la stratégie globale d'accueil économique de la CUA
- Offrir une pluralité de surfaces viabilisées à vocation industrielles, logistiques et de services

C'est ainsi que, conformément aux dispositions des articles L. 103-2 à L.103-4 du Code de l'urbanisme, la Communauté Urbaine a décidé d'engager une concertation publique sur le projet d'aménagement de l'extension de la ZI EST. Par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a fixé les objectifs et les modalités de cette période de concertation dont les objectifs étaient :

- Informer le public sur l'opération d'aménagement du secteur gare – îlot Bergaigne ;
- Permettre l'appropriation du projet et sa compréhension par le public ;
- Permettre au public de s'exprimer sur cette opération d'aménagement ;
- Enrichir le projet en prenant en compte les observations du public.

Celle-ci s'est déroulée du 26 octobre 2020 au 23 décembre 2020.

Les modalités de concertation approuvées par le Conseil Communautaire du 13 février 2020 ont été mise en œuvre :

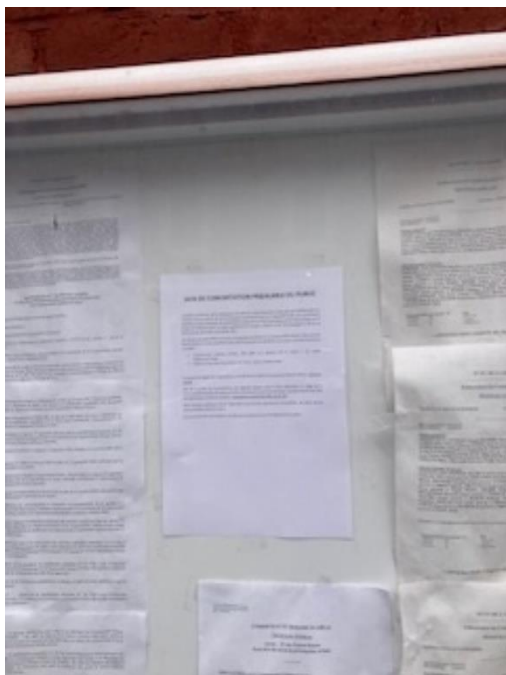
- La mise à disposition du public d'un dossier présentant l'étude, mis à jour en fonction de l'avancement de celle-ci, au siège de la Communauté Urbaine et en Mairies de Tilloy les Mofflaines, Feuchy et Saint Laurent Blangy aux jours et heures d'ouverture. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir toute observation, remarque ou suggestion,
- La création d'un espace dédié sur le site Internet de la Communauté Urbaine d'Arras pour la diffusion des informations liées à l'avancement du projet et la mise à disposition en ligne du dossier d'avancement du projet,
- L'organisation d'au moins une réunion publique sur le projet
- L'organisation de réunions spécifiques avec les acteurs concernés par le projet.

Le dispositif d'annonce de la concertation

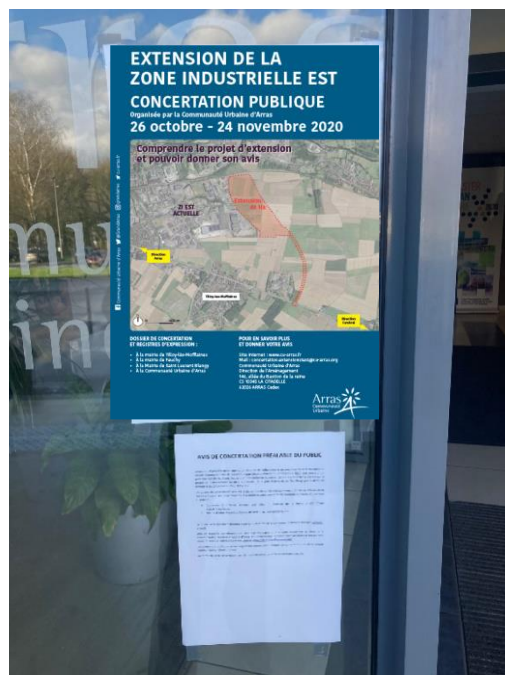
Affichage de la délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2020 et de l'avis au public

La délibération du 13 février 2020 et l'avis au public ont été affichés dans son intégralité au siège de la Communauté Urbaine d'Arras.

Panneau d'annonces légales de la Communauté Urbaine d'Arras



Porte d'entrée du siège de la Communauté Urbaine d'Arras



L'avis était également affiché sur les panneaux d'annonces légales des Mairies de St Laurent Blangy de Feuchy et de la commune de Tilloy les Mofflaines d'Arras.

L'annonce légale

L'annonce légale de la concertation a fait l'objet d'une parution dans la Voix du Nord du 10 octobre 2020.



**AVIS : LANCEMENT DE LA CONCERTATION - ZAC EXTENSION ZI EST
COMMUNE DE TILLOY LES MOFFLAINES**

La Communauté Urbaine d'Arras a pour projet d'aménager un nouveau pôle économique en extension de la ZI EST existante sur la commune de Tilloy-lès-Mofflaines. Ce projet couvre une superficie d'environ 48 ha. L'aménagement du projet extension ZI EST devra répondre à la double ambition de la poursuite du dynamisme économique du territoire pour la création d'emplois et de cohérence urbaine avec la ZI existante en lien avec son écrin rural.

Ce projet devra concilier des fonctions urbaines mixtes : implantation d'entreprises, desserte facilitée et favoriser les modes alternatifs de déplacement, transports en commun et préserver les connexions piétonnes et cycles.

Pour réaliser ce projet, la Communauté Urbaine d'Arras a entériné par délibération du Conseil communautaire du 13 février 2020 la volonté de constituer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable. Dans le cadre de toute création de ZAC, une concertation préalable doit être menée, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées conformément aux articles L. 103-2 et L. 103-3 du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation du 26 octobre 2020 au 24 novembre 2020 s'établira comme suit :

- La mise à disposition du public d'un dossier présentant l'étude, mis à jour en fonction de l'avancement de celle-ci, au siège de la Communauté Urbaine et en Mairies de Tilloy-lès-Mofflaines, Feuchy et Saint-Laurent-Blangy aux jours et heures d'ouverture.

Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir toute observation, remarque ou suggestion ;

- La création d'un espace dédié sur le site Internet de la Communauté Urbaine d'Arras, www.cu-arras.org, pour la diffusion des informations liées à l'avancement du projet et la mise à disposition en ligne du dossier d'avancement du projet ;
- L'organisation d'au moins une réunion publique sur le projet dont la date sera communiquée dans une nouvelle annonce presse ;
- L'organisation de réunions spécifiques avec les acteurs concernés par le projet

A l'issue de cette concertation, le bilan de cette période de participation au projet sera tiré par le Conseil de la Communauté Urbaine d'Arras afin d'arrêter le projet, et le bilan de concertation et sera mis à disposition du public.

Post sur les réseaux sociaux

Afin de diversifier les outils d'informations et d'être en mesure de communiquer à destination de différents publics, les réseaux sociaux ont été utilisés pour relayer la tenue de cette concertation.

Extraits du compte Facebook de la Communauté Urbaine d'Arras

**Communauté Urbaine d'Arras**
@GrandArras · Services publics & administration

Appeler

Avis · Vidéos · Photos · Plus

J'aime · Message · Recherche

**Communauté Urbaine d'Arras**
10 décembre 2020 ·

Dans le cadre de la concertation publique autour de l'extension de la ZI Est, une réunion publique est organisée le mercredi 16 décembre à 18h, à Tilloy-les-Mofflaines. Vous pourrez poser vos questions sur les enjeux de cette extension pour le territoire du Grand Arras.

⚠️ Afin de respecter les conditions sanitaires, la salle sera limitée à 90 personnes maximum à raison d'une personne par foyer. Inscription obligatoire avant le vendredi 11 décembre 17h00 par mail à : alexia.demarthe@tilloylesmofflaines.fr.

RÉUNION PUBLIQUE EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE EST
RÉUNION PUBLIQUE
Mercredi 16 décembre à 18h
Salle Polyvalente
TILLOY-LES-MOFFLAINES

Comprendre le projet d'extension et pouvoir donner son avis



Les moyens d'information mis en œuvre durant cette période de concertation

Le dossier de concertation

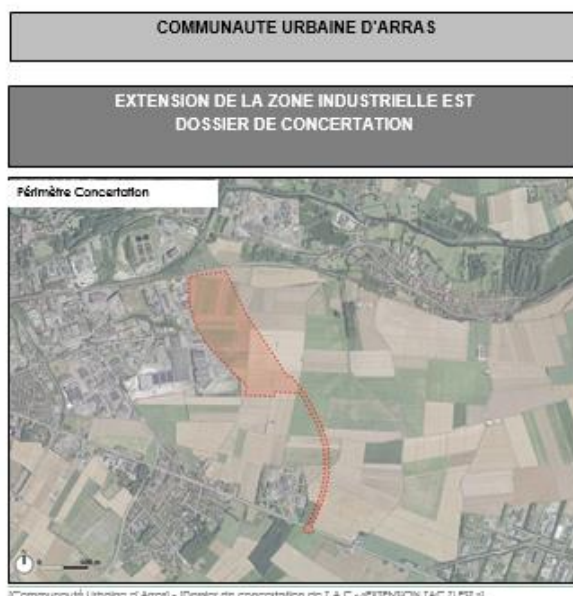
Un dossier d'information relatif au projet soumis à concertation a été mis à disposition dans les lieux listés ci-dessous. Il était accompagné d'un moyen d'expression adapté au support.

- Dossier de concertation et registre papier mis à disposition au siège de la Communauté Urbaine d'Arras (Accueil)
- Dossier de concertation et registre papier mis à disposition aux Mairies de Saint Laurent Blangy, Feuchy et Tilloy les Mofflaines
- Dossier numérique et adresse mail dédié consultable depuis le site internet de la Communauté Urbaine d'Arras.

Des informations sur le projet soumis à concertation étaient accessibles sur le site internet de la Communauté Urbaine d'Arras. Un onglet permettait de télécharger le dossier de concertation.

Captures du site internet de la Communauté Urbaine d'Arras





Ce dossier présentait notamment le contexte de cette concertation, les moyens d'information et d'expression du public, un diagnostic du site et les objectifs et les orientations du projet d'aménagement.

Le point presse du 16 décembre 2020

Un dossier de presse présentant le dossier a été réalisé à destination de la presse locale. Une conférence de presse s'est tenue le 16 décembre 2020 à 17h00 à Tilloy les Mofflaines. Durant ce temps dédié à la presse, le projet a été présenté et les journalistes ont pu questionner les élus représentant la gouvernance du projet. La réunion été animée par :

- Nathalie Gheerbrant, 7e vice-présidente : Développement économique, emploi, formation & insertion
- Monsieur Alain Van Ghelder, 6e vice-président ; Maire de Sainte Catherine les Arras
- Jean-Pierre Puchois, 10e vice-président : Agriculture, ruralité et alimentation ; Maire de Neuville-Saint-Vaast.
- Monsieur Didier MICHEL, conseiller délégué au Plan vélo ; Maire de Tilloy-les-Mofflaines.

La réunion publique

Une réunion publique a été organisée le 16 décembre 2020 dans la salle polyvalente de la commune de Tilloy les Mofflaines

Le public a été informé de la tenue de cette réunion via les canaux suivants :

- Encart dans la voix du nord

Une réunion, mercredi, pour comprendre le projet d'extension de la ZI Est et donner son avis

Ce mercredi 16 décembre, à 18 h, a lieu à Tilloy-les-Mofflaines une réunion de présentation des enjeux de l'extension de la ZI Est dans le cadre du processus de concertation.

La Voix du Nord | Publié le 15/12/2020

[Partager](#) [Twitter](#)



Alain Van Ghelder, vice-président de la communauté urbaine d'Arras, en charge de l'urbanisme, et Nathalie Gheerbrant, vice-présidente au développement économique, présenteront les enjeux de la concertation et de l'extension.

[https://www.lavoixdunord.fr/actualites/communaute-urbaine-darras/](#)

← Ads by Google

[Stop seeing this ad](#)

[Why this ad?](#) ➤



- Information sur le site internet de la CUA
- Information sur la page Facebook de la CUA
- Flyers distribués dans les boîtes aux lettres des riverains de Tilloy les Mofflaines

Extrait du compte Facebook de la CUA

Communauté Urbaine d'Arras
@GrandArras - Services publics & administration

Appeler

Avais Vidéos Photos Plus

J'aime Message

Communauté Urbaine d'Arras
10 décembre 2020

Dans le cadre de la concertation publique autour de l'extension de la ZI Est, une réunion publique est organisée le mercredi 16 décembre à 18h, à Tilloy-les-Mofflaines. Vous pourrez poser vos questions sur les enjeux de cette extension pour le territoire du Grand Arras.

⚠️ Afin de respecter les conditions sanitaires, la salle sera limitée à 90 personnes maximum à raison d'une personne par foyer.
Inscription obligatoire avant le vendredi 11 décembre 17h00 par mail à : alexis.demanthe@tilloylesmofflaines.fr.

RÉUNION PUBLIQUE EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE EST

RÉUNION PUBLIQUE
Mercredi 16 décembre à 18h
Salle Polyvalente
TILLOY-LÈS-MOSSLAINES

Comprendre le projet d'extension et pouvoir donner son avis

Map showing the current ZI Est and the proposed extension area.

La réunion été animée par :

- Nathalie Gheerbrant, 7e vice-présidente : Développement économique, emploi, formation & insertion
- Monsieur Alain Van Ghelder, 6e vice-président ; Maire de Sainte Catherine les Arras
- Jean-Pierre Puchois, 10e vice-président : Agriculture, ruralité et alimentation ; Maire de Neuville-Saint-Vaast.
- Monsieur Didier MICHEL, conseiller délégué au Plan vélo ; Maire de Tilloy-les-Mofflaines.
-

Une quarantaine de personnes a participé à la réunion publique.

Les élus ont présenté le projet et ont répondu aux questions du public présents.

Les articles de presse parues durant la période de concertation

La concertation a donné lieu à plusieurs articles dans la presse locale.

[Accueil](#) » [Actualités](#) » Extension de la ZI Est, exprimez-vous sur le projet

Extension de la ZI Est, exprimez-vous sur le projet

[11 décembre 2020](#)

Ce mercredi 16 décembre, une réunion publique est organisée sur le projet d'extension de la [Zone industrielle Est \(ZI Est\)](#). Cette extension est prévue par la Communauté Urbaine d'Arras, compétente en matière de développement économique du territoire. Habitants, associations locales et autres personnes concernées peuvent prendre connaissance des enjeux de cette opération et sont invités à s'exprimer.

Après la ZI Est, les parcs d'activités plus récents Artoipole I et II, puis Actiparc, ont connu à leur tour le succès et font le plein. La Communauté Urbaine d'Arras souhaite pérenniser l'avenir économique du territoire, en gardant une capacité de réponses aux besoins des entreprises, pour la création d'emplois et de richesses supplémentaires dont bénéficiera l'ensemble du territoire.

Réunion publique le 16 décembre, concertation prolongée jusqu'au 23 décembre

La Communauté Urbaine d'Arras organise une concertation publique sur le projet d'extension de la Zone industrielle Est. Elle a lieu depuis le 26 octobre. Prévue jusqu'au 24 novembre, elle est prolongée jusqu'au mercredi 23 décembre 2020. Pendant cette période, le dossier de concertation et des registres d'expression sont disponibles :

- À la mairie de Tilloy-les-Mofflaines,
- À la mairie de Feuchy,
- À la mairie de Saint-Laurent-Blangy,
- À la Communauté Urbaine d'Arras.

Pour en savoir plus et donner votre avis :

- concertation.extensionziest@cu-arras.org
- Communauté Urbaine d'Arras, Direction de l'aménagement, 146 Allée du bastion de la Reine – CS 10345 la Citadelle, 62026 ARRAS Cedex

Dossier de concertation également disponible :

[Cliquez ici](#)

Arrageois : concertation publique pour le projet d'extension de la zone industrielle Est

Un espace de 48,5 hectares est réservé pour l'extension de la ZI Est sur les communes de Tilloy-lès-Mofflaines et Saint-Laurent-Blangy. La population est invitée à s'exprimer sur le projet, qui vise à permettre de nouvelles créations d'emplois.

L. B. | Publié le 25/10/2020

116 partages



L'usine EnerSys, au cœur de la zone industrielle Est qui compte une centaine d'entreprises. PHOTO MATTHIEU BOTTE - VDNPQR

Après la zone industrielle (ZI) Est, les parcs d'activités plus récents Artoipole 1 et 2, puis Actiparc ont connu à leur tour le succès et font le plein. Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la communauté Urbaine d'Arras souhaite pérenniser l'avenir économique du territoire en gardant une capacité de réponse aux besoins des entreprises, pour la création d'emplois et de richesses supplémentaires dont bénéficiera l'ensemble de son territoire.

D'où le projet d'extension de la ZI Est, pour lequel la CUA lance une concertation publique. Habitants, associations locales et autres personnes concernées peuvent prendre connaissance des enjeux de cette opération, et sont invitées à s'exprimer.

Pôle d'envergure régionale à renforcer

Accueillir de nouvelles entreprises diversifiera les filières économiques du territoire, en complémentarité des activités existantes. La ZI Est est reconnue comme pôle d'envergure régionale, à renforcer, dans le schéma de cohérence territoriale de l'Arrageois (SCoTA). Par

Zone industrielle Est d'Arras : quelle extension ?

La concertation publique a débuté lundi. Elle se terminera le 24 novembre. On peut consulter le dossier sur le site de la communauté urbaine d'Arras. Voici les grandes lignes de ce projet qui « mangera » 48,5 ha.

Nicolas André | Publié le 31/10/2020

Cette Zone d'activité nouvelle s'étendra sur 48,5 ha à l'est de la zone existante qui comprend déjà une centaine d'entreprises. DOCUMENT COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

En quelques chiffres – L'extension s'étendra sur 48,5 ha. La zone d'étude intercepte les terrains de douze exploitants. La déviation prévoit 2,7 km de voiries neuves, la création de trois giratoires et deux ouvrages de rétablissement des voies ferrées. L'ancienne voie ferrée de CECÀ sera démantelée. Ce nouvel axe routier nécessitera un investissement de 18 M €.

Nécessités économiques – La zone jouit comme Artois pôle et Actiparc d'un excellent positionnement près des autoroutes et des autres voies de circulation, peu éloignée également du futur canal à grand gabarit. Selon les prescriptions du PLUi et du Scot d'Arras, « il en va du dynamisme économique et de la création d'emplois ». La zone industrielle Est étant presque à saturation. La création de la ZAC « ZI EST » permettra de compléter l'offre économique.

Le tracé – Divers scénarios sont proposés. Ils comportent peu de variantes. L'accessibilité se fera à partir de la rue Camille-Guérin, disposant d'un arrêt de bus (ZI est Douames) et s'étendra à l'est par la voie principale qui la longera du nouveau rond-point qui sera aménagé, à l'entrée de Tilloy. Une voie qui donnera à l'ouest sur le passage à niveau de Saint-Laurent-Blangy dont le franchissement sécurisé est à l'étude chez RFF (Réseau ferré de France). Un passage souterrain ? Un pont ? Rien ne semble se préciser pour ce franchissement dont on parle depuis plus de dix ans.

Une cohérence – La RD 60 qui décochera à l'est pour contourner Tilloy-lès-Mofflaines, débouchera sur un nouveau rond-point, déplacé d'une centaine de mètres environ, par rapport à Hâgen-Dazs. Ce nouveau rond-point donnera accès à une nouvelle voie de circulation qui bordera cette nouvelle zone d'activité.

Impact environnemental – L'analyse environnementale du site n'a pas mis en évidence de sensibilité écologique forte sur le site, qui est situé en contiguïté d'une zone d'activités existante, dont les terrains sont cultivés. La zone la plus proche correspond à la vallée de la Scarpe, à environ 600 m au nord. « Manger » des terres agricoles ou en jachère pour créer de l'activité et générer des déplacements a un coût écologique. Mais le projet s'inscrit dans une continuité urbaine avec des voies piétonnières et cyclistes, des vitrines paysagères. L'aménagement de la ZAC prévoit la réalisation d'un maillage paysager le long des voiries et en frange est du site, pour assurer l'intégration de la zone dans le paysage agricole.

Tilloy-lès-Mofflaines : l'extension de la ZI Est est entrée en phase de concertation

Le projet d'extension de la zone industrielle Est a été présenté en conseil municipal par François-Xavier Dupuis, directeur des aménagements à la communauté urbaine d'Arras.

Christophe Humetz (Clip) | Publié le 11/11/2020



L'extension de l'actuelle ZI Est, sur quarante-cinq hectares environ, avec vingt-quatre parcelles de 6 000 à 32 000 m², est entrée en phase de concertation. « Le contournement Est ne se fera pas. Il n'entre donc plus en concurrence avec cette extension désormais possible », explique François-Xavier Dupuis. Se pose toutefois la question du trafic. « Nous sommes en discussion avec l'Etat et la SANEF pour obtenir que des tronçons des autoroutes A1 et A26 soient gratuits, ou à un tarif peu élevé. Ceci afin d'éviter des reports de trafic sur cette nouvelle zone ».

Une zone où la CUA recherchera de la continuité dans les modes de déplacements doux, avec des espaces sécurisés pour les piétons et les vélos. « Nous avons par exemple récemment sondé l'usine Häagen-Dazs, et une grande partie du personnel vient travailler à vélo ». Outre ces aménagements, la nouvelle ZI Est devrait bénéficier d'une véritable intégration paysagère. « Il faut recréer des franges paysagères et un cadre arboré le long des voies, pour bien intégrer cette zone dans son environnement ». La CUA souhaiterait aussi que cette zone accueille de petites entreprises qui génèrent de l'emploi. « Nous sommes bien tournés vers l'artisanat et la production. Il n'y aura pas de grandes surfaces dans cette zone ». Des entreprises commerciales comme Rosello ou Boyenvil-Van Peer se seraient déjà montrées intéressées par le projet. « Nous essaierons de coordonner les travaux de cette extension avec les travaux de la rocade autour de la commune, et du futur giratoire créé près d'Häagen-Dazs ». Les travaux pourraient débuter en 2024.

Initialement, la concertation était prévue jusqu'au 24 novembre. Elle a été repoussée au 4 décembre, et devrait maintenant être prolongée jusqu'au 23 décembre, confinement oblige. « Nous tenons absolument à faire une réunion publique sur ce dossier. Mais j'ai la crainte

RÉUNION PUBLIQUE EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE EST RÉUNION PUBLIQUE Mercredi 16 décembre à 18h Salle Polyvalente TILLOY-LES-MOFFLAINES

Comprendre le projet d'extension
et pouvoir donner son avis



Afin de respecter les conditions sanitaires, la salle sera limitée à 90 personnes maximum à raison d'une personne par foyer.

Inscription obligatoire avant le vendredi 11 décembre 17h00 par mail à : alexia.demarte@tilloylesmofflaines.fr



Inscriptions par mail, alexia.demarte@tilloylesmofflaines.fr

Une réunion, mercredi, pour comprendre le projet d'extension de la ZI Est et donner son avis

Ce mercredi 16 décembre, à 18 h, a lieu à Tilloy-lès-Mofflaines une réunion de présentation des enjeux de l'extension de la ZI Est dans le cadre du processus de concertation.

La Voix du Nord | Publié le 15/12/2020



Alain Van Ghelder, vice-président de la communauté urbaine d'Arras, en charge de l'urbanisme, et Nathalie Gheerbrant, vice-présidente au développement économique, présenteront les [enjeux de la concertation et de l'extension](#).

Synthèse des contributions du public et réponses apportées par le maitre d'ouvrage

Madame, Monsieur

Je souhaitais réagir au projet d'extension de la ZI Est.

Le projet prévoit l'implantation de la zone sur environ 50 ha de terres agricoles. Quand on regarde le plan d'implantation avec la route d'accès, on a l'impression que ce n'est qu'une première phase et que c'est plus du double qui a terme seront concernés à l'ouest de cette voie d'accès.

A l'heure où les enjeux liés aux changements climatiques et à l'alimentation locale sont de plus en plus importants et de plus en plus considérés au niveau politique, l'artificialisation de ces surfaces agricoles à proximité de la ville me semble être une très mauvaise idée.

De plus, l'argument avancé pour l'implantation de ce parc est celui de la création d'emploi (2 000 selon les chiffres avancés). Au lieu de parler uniquement de chiffres, il faudrait, je pense, regarder à la qualité des emplois créés. Ils sont pour la plupart créés dans des multinationales. Ce sont des emplois délocalisables. Un centre de logistique de Leclerc est prévu. On sait bien que la grande distribution est responsable en grande partie de la destruction des petits commerces. Au final, en créant des emplois dans la grande distribution, on tue des emplois dans les petits commerces (l'ordre de grandeur semble être de 1 emploi créé pour 2 emplois supprimés). A l'heure où les commerces de proximité sont dans une grande fragilité, il est urgent de ne pas favoriser la grande distribution.

Vous aurez compris que je suis contre ce projet qui peut-être au global sera destructeur d'emploi et qui sera de façon certaine mauvais pour l'environnement. J'espère que ces arguments pourront être entendus.

Les liens et les autres fonctionnalités ont été désactivés dans ce message. Pour activer ces fonctionnalités, veuillez déplacer ce message dans la boîte de réception.
Nous n'avons pas pu vérifier l'identité de l'expéditeur. Cliquez ici pour en savoir plus.
Nous avons converti ce message au format texte brut.

L'association de protection de l'environnement NORD NATURE ARRAS, qui a son siège à la Maison des Sociétés, 16 rue Aristide Briand à Arras, est très réservée quant au projet d'extension de la Zone Industrielle Est d'Arras.

Nous désapprouvons le fait de supprimer des terres agricoles proches de l'agglomération urbaine d'Arras.

L'agriculture est une activité.

L'alimentation correspond à un besoin réel et permanent. Elle doit être fournie à une population nombreuse. Il est recommandé de "consommer local" le plus possible afin de réduire les pollutions dues aux transports, notamment les émissions de gaz à effet de serre qui provoquent des dérèglements climatiques.

Ce n'est pas en détruisant des terres agricoles que l'on préserve des solutions d'avenir.

Nous avons supprimé les sauts de ligne en surnombre dans ce message.

Le projet d'extension de ZI Est d'Arras est déclaré concerner 48 ha de bonnes terres à vocation agricole, ce qui provoquera leur destruction.

Ce projet est donc dommageable à la collectivité, provoquera l'artificialisation de ces terres agricoles, ce qui ne pourra qu'altérer la recharge des nappes phréatiques. C'est un déphasage complet avec les exigences de limitation du gaspillage des sols, ressource naturelle non renouvelable. Nous savons d'autre part que l'artificialisation des sols est l'une des principales causes de la perte de notre biodiversité.

En réalité, ce projet condamne une surface bien plus importante car à moyen terme, comme toujours en pareil cas, c'est toute la zone encore agricole située à l'ouest de la voie de desserte projetée rejoignant la RD 60 qui est menacée de disparition. Ceci représente une centaine d'hectares supplémentaires.

Ce projet d'extension n'est en outre qu'une partie d'un ensemble ici saucissonné. Il est à mettre en rapport avec le contournement de Tilloy les Mofflaines, artificiellement séparé, qui sacrifie officiellement 12 ha de terres agricoles supplémentaires avec en sous-jacent, selon le scénario évoqué ci-avant, l'immanquable future annexion des terres agricoles situées à l'ouest, entre la variante et la RD 60, soit près de 50 ha.

En définitive, ce sont près de 200 ha de terres agricoles qui disparaîtront à moyen terme pour ce projet qui, par ailleurs, ne manquera pas d'augmenter les transports polluants en contradiction avec la transition écologique qui s'impose à nous en urgence.

C'est donc une option d'une époque dépassée, éloignée de la mise en œuvre de la société future.

Messieurs les coupeurs de rubans, nos successeurs ne se réjouiront pas de ces choix.

Objet : extension de la ZI d'ARRAS Est

Participation à la Concertation

Les dernières études scientifiques sur l'urgence climatique et l'actuelle crise sanitaire mettent en lumière la nécessité de réinventer « le Monde de l'Après » afin qu'il devienne plus résilient ; les documents qui organisent l'aménagement de notre territoire - SCOTA, PLUi, PADD ... - sont déjà totalement dépassés : il convient de reconsidérer les nombreux projets d'extension sur des terres agricoles, afin de limiter l'artificialisation des sols (objectif du PADD). Cette ère de « développement à tout va » semble révolue, les élus doivent prendre le train du TETE, au risque de compromettre davantage notre avenir et celui des générations futures ... les experts sont unanimes sur le sujet.

Ce changement complet de la réflexion sur l'avenir contribuera également au « mieux vivre » de l'ensemble des habitants.

Il s'agit donc de se pencher à nouveau sur les problématiques essentielles :

- Penser l'emploi en fonction des exigences écologiques en favorisant les emplois durables de proximité
- Décider d'une réelle limitation de l'artificialisation des terres agricoles en vue du développement d'une agriculture BIO, créatrice de nombreux emplois et participant ainsi au plan alimentaire territorial.

Selon nous, le projet d'extension de la zone industrielle d'Arras EST sur 48,5 ha de terres agricoles, ainsi que de nombreux projets prévus par le PLUi à l'extérieur de l'enveloppe urbaine, ne correspondent plus à l'urgence climatique.

CAR ce projet va générer une augmentation très importante du trafic routier dans cette zone EST de la CUA (cf ci-dessous extrait PDU), déjà très largement saturée : le projet de desservir cette zone en négociant le passage gratuit des transports et des voitures particulières par les infrastructures autoroutières existantes A1 et A26 est loin d'aboutir et ne solutionnera en rien la pollution générée par le flot des véhicules. Ne serait-il pas plus cohérent d'entrevoir un accès ferroviaire, voire fluvial (en liaison avec le futur canal SEINE NORD) pour la desserte de la zone industrielle EST actuelle, sans envisager son extension ?

4.-PDU-Grand-Arras-2030-Annexe-2-EE-Tome2.pdf

72 / 166

Il est important de rappeler que la ZI Est développe aujourd'hui 3870 emplois, ce qui génère quotidiennement quelques 2500 voitures particulières et près de 800 camions, et que l'extension de la ZI Est, ZI à vocation plutôt artisanale devrait générer un flux d'environ 1000 véhicules / jour dont 300 poids lourds.

De fait, l'augmentation du trafic routier en cas d'extension de la zone industrielle EST aurait un impact environnemental majeur sur la zone toute proche (460m) de la vallée de la Scarpe (coincée entre 2 zones industrielles, la ZI EST et Actiparc) et sa biodiversité.

Ce projet entérinerait un déséquilibre du territoire intercommunal concentrant les entreprises à l'EST de la CUA, défavorisant les autres communes : ne serait-il pas plus judicieux de répartir l'emploi plus équitablement sur l'ensemble du territoire, notamment en réhabilitant certaines friches pour y développer des emplois durables de proximité (ex zone de la Tourelle à ACHICOURT possédant de multiples atouts : accès ferroviaire, main d'œuvre locale ...) ? Ne serait-il pas préférable d'optimiser les zones économiques de proximité existantes, au lieu de projeter leur disparition ?

Rappelons que les dotations envers les communes sont versées en fonction du nombre et de l'importance des entreprises sur leur territoire. C'est pourquoi ce projet, si les critères de versement ne sont pas revus, risque de creuser davantage le fossé entre communes riches et communes pauvres (exemple d'ACHICOURT), au lieu de réduire les inégalités.

Ajoutons qu'il semble opportun de revenir à un aménagement du territoire plus respectueux de l'environnement associant services, commerces, emplois, habitat durables de proximité afin de réduire les déplacements.

Arras le 23 novembre 2020

Objet : extension de la ZI est

Les derniers rapports scientifiques sur l'évolution du climat, la décision récente et inédite du conseil d'état sur les objectifs climatiques de la France nous mettent une nouvelle fois en garde sur l'extrême urgence qu'il y a à sauver la planète avant qu'il ne soit trop tard.

Vous savez que les collectivités territoriales ont aussi un rôle primordial à jouer. Il ne s'agit plus de prendre quelques mesures environnementales à la marge, mais de mettre en œuvre une modification radicale de la vision de notre vie en société. Cette modification s'accompagnera d'ailleurs d'un surcroît de bien être pour les habitants.

L'extension de la ZI-est, telle qu'elle est prévue actuellement ne va pas selon nous dans le bon sens. La rédaction du Scota sur lequel s'appuie cette décision, ne date que de quelques années mais n'est-elle pas déjà dépassée quand on a entendu depuis plusieurs mois que rien ne devait redevenir comment avant ?

Ne doit-on pas revenir sur nos besoins et notre consommation, avant de favoriser l'arrivée de n'importe quelle industrie ou commerce, quand on sait notamment ce qui se passe avec les multinationales sur nos territoires Ne doit-on pas penser l'emploi en référence avec les exigences écologiques N'y a-t-il pas à s'orienter vers des emplois plus vertueux et plus pérennes en les favorisant.

Il est aussi absolument indispensable de maintenir actuellement le maximum de terres agricoles, pour l'infiltration des eaux, la recharge des nappes, la culture vivrière et locale pour assurer la souveraineté alimentaire du territoire, le maintien des zones de fraîcheur. Autant de paramètres qui non seulement ne sont pas pris en compte mais qui paraissent oubliés dans le projet que vous proposez.

Pour tout projet concernant l'avenir de l'agglomération Arrageoise, il conviendrait de privilégier

° les critères environnementaux

- Que des critères environnementaux importants soient exigés pour éviter au maximum l'imperméabilisation des sols (notamment parkings végétalisés et autres ...), dans le choix des matériaux, de l'emprise au sol, sur l'aspect énergétique ... Ce côté environnemental servirait aussi de vitrine pour notre territoire.

° les entreprises et les emplois

- Qu'il puisse y avoir un choix parmi les entreprises qui correspondrait à l'intérêt général : comme la non pollution, les besoins locaux ou autres ...

° la réservation d'espaces permettant la production vivrière.....

- Que des parcelles puissent être dégagées sur les espaces non construits, permettant d'accueillir des producteurs maraîchers ou fruitiers, avec création d'emplois supplémentaires.
- Cette production vivrière locale (fortement déficitaire actuellement) devrait être complétée par l'attribution d'autres parcelles, communales ou par la coopération CUA-Safer. Qui serait aussi créatrice d'emplois, et permettrait d'avancer dans le projet alimentaire territorial.

Projet de la ZI Est de la CU Arras

Monsieur le président de la CU Arras

Je viens de prendre connaissance du dossier **Extension de la ZI Est**. Le choix de base de ce projet est pour moi une erreur.

Au moment où le réchauffement climatique est le problème premier que l'humanité doit résoudre, au moment où s'impose à cette humanité le besoin de revoir les bases de ses productions, de son économie, et où se fait un besoin urgent de rapprocher la production agricole des zones urbanisées, c'est une erreur de faire disparaître quarante-cinq hectares des riches terres agricoles arrageoises.

- Que signifie un projet qui propose d'aménager pour offrir à Oldham (détecteur de gaz), entreprise multinationale d'origine anglaise, du terrain sain pour faire de la recherche sur de l'énergie fossile, alors qu'il faut arrêter de consommer ce type d'énergie pour éviter le réchauffement climatique ?

- Que signifie d'aménager au frais des contribuables, ces terrains agricoles riches pour les mettre à disposition d'Enersys entreprise multinationale d'origine américaine... Au moment où Bridgestone, multinationale japonaise décide de licencier 863 salariés à Béthune, que signifie un projet qui consiste à confier « l'avenir économique du territoire » à des entreprises qui, lorsqu'elles considéreront qu'elles ont engrangé le maximum de profit qu'elles espéraient, quitteront ce territoire, sur décision d'un conseil d'administration dont les membres ne sont jamais venus dans notre région, voire ignore où se situe Arras sur la carte du Monde ?

Les élus locaux et nationaux, qui ont fait le lit des multinationales et les ont nourri, pleureront alors avec les chômeurs qui resteront sur le carreau, en disant qu'ils ne peuvent rien faire, comme c'est le cas à Béthune ...

Vous aimez dire que vous cherchez l'équilibre entre l'économie, le social et l'environnement, il faut donc poser des actes, pour que cet équilibre existe. Or, il semble que vous privilégiez l'économie au détriment de l'environnement, car un des objectifs du parc serait, entre autre, d'optimiser « les zones commerciales de la grande distribution ». Les derniers événements : COVID, climatiques... provoquent une prise de conscience, plus de 50% des citoyens aspirent à un changement de consommation ; que leur proposez-vous ? De plus, à propos des conditions d'utilisation de la zone, vous vous absteniez. Vous laissez agir les futurs entrepreneurs en fonction de leur sensibilité environnementales... Ainsi, ils pourront mettre des moutons pour tondre leur gazon... ? Vous n'initiez même pas des installations vertueuses !

- Pourquoi n'y a-t-il pas dans ce projet, des informations sur le coût de cette extension (foncier + aménagements) ? C'est pourtant la population qui supportera ce financement.
- Pourquoi n'y a-t-il pas d'évaluation sur les émissions des gaz à effets de serre, qui seraient provoqués par l'activité de cette zone ? Cette évaluation est indispensable, sachant que nous devons réduire de 40% ces émissions d'ici 2030, selon l'accord de Paris.

Il apparaît que cette extension soit la suite logique des années de la création de la première tranche de la zone d'activité soit 1970. Mais le monde a évolué ! Il est temps de repenser les besoins, les notions « de richesse et de développement économique » et, de ne pas brader les richesses de la Nature. Les citoyens ont de plus en plus conscience que la Terre est « notre maison commune », que nous épuisons ses ressources, que nous devons la préserver, pour un avenir supportable. Que va-t-on laisser à nos descendants ?

Ce projet doit être repensé, évoluer vers du maraîchage. Il a valeur d'exemple, de ce que nous désirons pour le « bien commun » à long terme.

Chacun à son niveau en a la responsabilité et devra en rendre compte !

Nous devons nous poser quelques autres questions, notamment :

- de quelle consommation avons nous besoin ; de quelle production, au lieu de ne voir que la création d'emplois à tout prix ?
- l'imperméabilisation des sols ? Elle est maintenant à proscrire au maximum, pour garantir l'infiltration des eaux, la recharge des nappes, la culture vivrière locale, la conservation d'îlots de fraîcheur ...

Ne peut-on pas envisager un projet alternatif :

- qui valorise notre patrimoine de terres agricoles, lui permette de préparer l'avenir nourricier de la Région (nous sommes dans une des régions de France les plus peuplées),
- qui produirait des emplois locaux pour une consommation locale de nourriture saine,
- qui laisse aux populations locales et à leurs élus le pouvoir de décider de leur avenir ? De garder le pouvoir sur le présent et les emplois futurs, sans les brader aux intérêts de capitaux étrangers ?

Y a-t-il eu une étude aussi sérieuse sur un autre projet d'avenir, plus conforme à mes souhaits ?

Peut-on offrir aux citoyens et à leurs élus au moins le choix entre deux alternatives différentes ?

Madame, Monsieur

Je souhaitais réagir au projet d'extension de la ZI Est.

Le projet prévoit l'implantation de la zone sur environ 50 ha de terres agricoles. Quand on regarde le plan d'implantation avec la route d'accès, on a l'impression que ce n'est qu'une première phase et que c'est plus du double qui à terme seront concernés à l'ouest de cette voie d'accès.

A l'heure où les enjeux liés aux changements climatiques et à l'alimentation locale sont de plus en plus importants et de plus en plus considérés au niveau politique, l'artificialisation de ces surfaces agricoles à proximité de la ville me semble être une très mauvaise idée.

De plus, l'argument avancé pour l'implantation de ce parc est celui de la création d'emploi (2 000 selon les chiffres avancés). Au lieu de parler uniquement de chiffres, il faudrait, je pense, regarder à la qualité des emplois créés. Ils sont pour la plupart créés dans des multinationales. Ce sont des emplois délocalisables. Un centre de logistique de Leclerc est prévu. On sait bien que la grande distribution est responsable en grande partie de la destruction des petits commerces. Au final, en créant des emplois dans la grande distribution, on tue des emplois dans les petits commerces (l'ordre de grandeur semble être de 1 emploi créé pour 2 emplois supprimés). A l'heure où les commerces de proximité sont dans une grande fragilité, il est urgent de ne pas favoriser la grande distribution.

Vous aurez compris que je suis contre ce projet qui peut-être au global sera destructeur d'emploi et qui sera de façon certaine mauvais pour l'environnement. J'espère que ces arguments pourront être entendus.

A l'attention de Mr le Président de la CUA

A St-Laurent-Blangy, le 20/11/2020,

Bonjour Mr. Leturque, Président de la CUA,

Adhérente depuis une quinzaine d'années à Alter'Circuit (AMAP) sise à Saint-Laurent-Blangy, j'ai rencontré avec d'autres membres de d'associations, Mr.Desfachelles, alors vice-Président de la Commission Environnement de la CUA.

Notre démarche consistait à amorcer une réflexion pour la mise en place d'un plan territorial alimentaire au niveau de St-Laurent ou de la CUA.

Ce plan est un atout indéniable pour l'environnement, la santé, et l'emploi.

Il nécessite des espaces de maraîchage proches de la Communauté urbaine.

Lors de ces réunions, Mr.Desfachelles avait montré un intérêt certain tout en évoquant les difficultés de la faisabilité, la principale étant ; le manque de terres agricoles disponibles.

Et voilà que vous présentez un projet d'extension du parc d'activités Est de 48,5Ha, territoire pris sur des terres agricoles ! Je suis déçue !

48.5 Ha détournés de leurs fonctions naturelles, lieu de biodiversité, tampon pour l'environnement qui devrait évoluer pour devenir une terre nourricière de bonne qualité et qui risque de devenir dans sa plus grande partie un espace bétonné !

Mr. Le Président, vous aimez dire que vous cherchez l'équilibre entre l'économie, le social et l'environnement, il faut donc poser des actes, pour que cet équilibre existe.

Or, j'ai le sentiment que vous privilégiez l'économie au détriment de l'environnement, car un des objectifs du parc serait, entre-autre, d'optimiser « les zones commerciales de la grande distribution ». Les derniers événements : COVID, climatiques...provoquent une prise de conscience, plus de 50% des citoyens aspirent à un changement de consommation ; que leur proposez-vous ?

De plus, à propos des conditions d'utilisation de la zone, vous vous absteniez.

Vous laissez agir les futurs entrepreneurs en fonction de leur sensibilité environnementales...Ainsi, ils pourront mettre des moutons pour tondre leur gazon... ? Vous n'initiez même pas des installations vertueuses !

- Pourquoi n'y a-t-il pas dans ce projet, des informations sur le coût de cette extension (foncier + aménagements) ? C'est pourtant la population qui supportera ce financement.
- Pourquoi n'y a-t-il pas d'évaluation sur les émissions des gaz à effets de serres, qui seraient provoqués par l'activité de cette zone ?
Cette évaluation est indispensable, sachant que nous devons réduire de 40% ces émissions d'ici 2030, selon l'accord de Paris.

Il apparaît que cette extension soit la suite logique des années de la création de la première tranche de la zone d'activité soit 1970. Mais le monde a évolué ! Il est temps de

repenser les besoins, les notions « de richesse et de développement économique » et, de ne pas brader les richesses de la Nature.

Les citoyens ont de plus en plus conscience que la Terre est « notre maison commune », que nous épuisons ses ressources, que nous devons la préserver, pour un avenir supportable. Je pense à mes enfants, à mes petits-enfants ; que va-t-on leur laisser ?

Ce projet doit être repensé, évoluer vers du maraîchage. Il a valeur d'exemple, de ce que nous désirons pour le « bien commun » à long terme.

Chacun à son niveau en a la responsabilité et devra en rendre compte !

Recevez mes salutations,

« Permettez moi d'exprimer mon désaccord sur ce projet

Cette artificialisation supplémentaire de terres agricoles au moment où la crise sanitaire fait apparaître la nécessité vitale d'assurer localement une souveraineté alimentaire à la population est un très mauvais choix

Le réchauffement climatique nous impose le besoin urgent de repenser les bases de notre système de production et de consommation .

Si on doit libérer des terres pour permettre l'installation de multinationales sans scrupules qui , après avoir perçu des subventions régionales pour s'installer , s'en iront après quelques années d'activité ; quel sera le gain en matière d'emploi et d'image pour le territoire à moyen ou à long terme ??

*Ce serait plus rentable de valoriser ces terres agricoles à l'aide d'un Plan alimentaire territorial qui :
pourrait assurer l'auto-suffisance alimentaire du territoire
pourrait fournir des emplois locaux pérennes*

SUIVI DE LA CERTIFICATION			
Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
23/11/2023	Pourquoi utiliser des terres agricoles pour une extension de PAC (industries) alors qu'on ne trouve pas de terres pour développer le Plan territorial Alimentaire tout autant indispensable ?		
	Pourquoi n'est pas indiquée le coût complet de cette extension (foncier + aménagements) ? sachant que cet investissement sera à la charge de la population		
	Depuis l'"Accord de Paris" nous sommes dans l'obligation de réduire 40% d'ici 2030 nos gaz à effet de serre -		
	Il n'est pas précis dans ce rapport les prévisions de bilan prévisionnel des émetteurs de gaz à effet de serre que cette zone générera -		
	Il faut faire cette précision -		
	<u>Danièle Zéjant</u>		

Des contributions écrites ont été recueillies sur l'adresse mail dédiée et sur les registres papier. Par ailleurs, la quarantaine de personnes ayant participé à la réunion publique se sont également exprimées.

Les contributions n'ayant pas de rapport avec le projet d'aménagement objet de la présente concertation (hors sujet) n'ont pas été pris en compte.

Outils d'échange	Nombre de contributions ou questions
Registres papier / courriers	1
Mails à l'adresse dédiée	14
Questions lors des réunions publiques	11

Certains avis sont de portés générales, d'autres traitent de points spécifiques.

Il apparait que le public mobilisé souhaitait lors de ces démarches de concertation comprendre le projet et poser des questions sur le développement cette future zone d'activités. Il s'agissait par leurs participations, d'exprimer des attentes ou des questions quant à un projet économique qui va se développer.

Le diagramme ci-dessous illustre les sujets abordées de manière dominante dans durant cette période de concertation.

S'agissant de la géographie des observations, l'aménagement a fortement mobilisé les voisins de l'extension dans les communes.

Le bilan fait principalement état des observations concernant les thématiques suivantes :

- Thématique agricole;
- Thématique accessibilité du site et du territoire environnant;
- Thématique protection de l'environnement
- Thématique économie/emploi

En amont des réponses apportées par le maitre d'ouvrage, il convient de préciser que le niveau actuel de définition du projet ne permet pas de répondre précisément à un certain nombre de question. En effet, à la suite de cette période de concertation, les études vont se poursuivre.

Les questions et avis abordés durant cette période de concertation ont été analysés et regroupés par thématiques.

Observations du public sur la thématique du stationnement / circulations
Opération d'extension de la ZI Est consommation en extension agricole et perte de foncier agricole
Lien avec les consommations passées et futures

Réponse du maître d'ouvrage :

Les personnes ont questionné la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) sur le périmètre opérationnel, ainsi que sur l'opportunité d'un nouveau parc d'activités considérant qu'il conviendrait de se concentrer sur des développements faisant l'objet d'une maîtrise foncière publique, et en priorité en renouvellement urbain.

Sur cette thématique, il convient de rappeler que, dans le cadre de l'élaboration des documents Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), ce secteur a été classé en zone de développement économique afin de privilégier le secteur est du territoire comme une zone de potentiel économique de rayonnement régional.

En ce qui concerne l'opportunité de l'aménagement du site extension ZI Est, il convient par ailleurs de rappeler que les politiques de développement économique privilégient l'accueil de nouvelles activités en tissu urbain et également la remise sur le marché de bâtiments vacants.

Mais elles ont également référencé des sites en milieu péri-urbain car certaines activités du fait de leurs spécificités (taille, fonctionnement...) nécessitent de grands fonciers et une localisation à proximité des grands axes de transport.

En outre, afin de répondre concrètement aux craintes du monde agricole, la CUA a rappelé, en réunion publique, l'ensemble des actions conduites en direction du monde agricole. En particulier, la CUA travaille sur le principe de compensations foncières au bénéfice de la profession agricole. Cette orientation foncière dépasse le seul cas de l'aménagement extension ZI Est, il correspond à un volet d'une politique foncière globale à l'échelle du territoire Communautaire.

Aujourd'hui la CUA continue de travailler avec la SAFER afin de dynamiser la prospection foncière et être prêt à trouver des terres pour la compensation foncière voir l'intermédiation locative.

Observations du public sur la thématique d'accessibilité du site et plus généralement du territoire environnant
Saturation du réseau routier et à une graduation de ce problème si de nouvelles activités s'implantaient sur le site
Modes doux de déplacements

Réponse du maître d'ouvrage :

La Communauté Urbaine d'Arras a bien conscience de cet enjeu.

Il a notamment été acté que le développement de la future zone d'activités, avec sa future desserte par un barreau connectant la RD 939 à la future extension, serait corrélé à la réalisation des aménagements dits « Contournement de Tilloy » réalisés par le Département.

La collectivité a engagé des études d'accessibilité et de mobilité. Ces études ont montré que les capacités du réseau actuel, accompagnées par la connexion routière entre la RD 939 et l'extension de la ZI EST et d'une politique volontariste de la collectivité et des entreprises en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture (modes doux, covoiturage, transports en commun...) permettent l'aménagement de la future zone d'activités.

Ainsi, sur l'ensemble des voies de desserte interne de la future zone seront ajoutées les cheminements doux de déplacement.

Enfin, afin de favoriser les modes doux de déplacement, la CUA et le Département travaillent pour la réalisation d'aménagements sécurisés pour les cycles sur la RD 939.

Cette politique volontariste de la CUA, permettra de ne pas aggraver la situation sur la RD 939, voir même d'apaiser le trafic sur la commune de Tilloy les Mofflaines en dégageant le trafic poids lourd intense aujourd'hui.

Observations du public sur la thématique environnementale
Imperméabilisation des sols
Réchauffement climatique

Réponse du maître d'ouvrage :

Les réponses que la CUA apportent pour minimiser l'impact environnementale de ce développement concernent la gestion des eaux pluviales par les techniques alternatives afin d'assurer l'infiltration à « la 1^{ère} goutte d'eau tombée », dans le respect du Schéma Directeur d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 Artois Picardie et des premières orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe Amont.

De plus, la CUA souhaite un réel équilibre entre l'aménagement urbain et l'environnement comme le montre les aménagements des 9ha du Parc Burien en entrée Nord du territoire communautaire ou encore le choix de la renaturation des 20ha du site Meryl Fiber sur la commune de Saint Laurent Blangy, à proximité du projet d'extension ZI Est.

Observations du public sur la thématique économie et emploi
Crainte sur l'efficacité en termes de création d'emploi du nouveau parc d'activités

Réponse du maître d'ouvrage :

La programmation économique choisie, associée à un découpage parcellaire permettant de répondre à l'ensemble des besoins d'implantation économique apporte une réponse positive pour la création d'emplois sur le territoire communautaire.

En effet, cette programmation associe l'accueil de PME/PMI, génératrices d'emplois et pour lesquelles la main d'œuvre reste essentielle et de l'industrie à forte valeur ajoutée, et participe donc à l'objectif de création d'emplois au plus près du bassin de vie que poursuit la Communauté Urbaine d'Arras.

Les suites données à cette période de concertation

La concertation publique s'est déroulée du 26 octobre 2020 au 18 décembre 2020 selon les modalités prévues par la délibération du 13 février 2020. La démarche de concertation a été plus bien accueillie. Elle a permis une présentation pédagogique du projet et l'expression du public. Les réunions publiques et les temps d'échanges semblent avoir été appréciés par les participants. Cette période de concertation a donné lieu à de nombreuses contributions. Les avis et questionnements sont diverses.

Ainsi, la concertation a permis d'éclairer la maîtrise d'ouvrage sur les attentes et les préoccupations du public sur ce projet. Les questions posées démontrent à la fois l'intérêt des participants pour le projet mais aussi leur souhait d'être davantage informé.

Ainsi, à la suite de ce bilan de concertation, les études relatives au projet vont se poursuivre à l'aune des observations émises durant cette période.

Sur le programme d'aménagement, la Communauté Urbaine va se doter d'une équipe d'ingénierie afin de l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

La concertation et le dialogue avec le public va se poursuivre notamment dans le cadre de la mise à disposition de l'étude d'impact sur l'environnement.